



Recommandations du CNEAR-MPO pour l'établissement du parcours de formation des *Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE)*

1 Contexte

Chaque année, le ministère ouvre un certain nombre de postes pour des Praticiens étrangers, À Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE).

Pour exercer pleinement et librement la médecine en France, un PADHUE doit obtenir une **autorisation d'exercice** après un parcours administratif et des évaluations appelées **Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE)**.

Étapes principales

1. Épreuves de Vérification des Connaissances (EVC)

C'est un **concours national** organisé chaque année par le Centre National de Gestion (CNG).

- Conditions de participation : diplôme de médecin hors UE + maîtrise du français.
- Deux voies possibles depuis 2025 :
 - **Voie externe** (pour ceux résidant à l'étranger ou peu d'expérience en France)
 - **Voie interne** (pour ceux ayant exercé en France ≥ 2 ans)

2. Parcours de Consolidation des Compétences (PCC)

Après succès aux EVC, une phase pratique est requise pour démontrer l'intégration des compétences dans le système de santé français.

- **Parcours habituel** : **2 ans** en établissement sous supervision.
- **Parcours aménagé** : possible réduction à **6 mois** dans certaines situations (Décret n°2025-467 du 28 mai 2025 du CSP).

3. Décision de la Commission d'Autorisation d'Exercice (CAE) et Arrêté ministériel

La CAE étudie le dossier complet (EVC, PCC, rapports, projet professionnel...).

Si l'avis est favorable, un **arrêté ministériel d'autorisation d'exercice** est délivré.

Les lauréats aux EVC doivent maintenant être inscrits à la l'université et le coordonnateur précise le parcours de formation. Pour ce parcours un nouvel arrêté (Arrêté du 28 août 2025 du CSP, MENS2522758A) précise :

Art. 1^{er}. –

Pour l'accomplissement du parcours de consolidation des compétences, les candidats à l'autorisation d'exercice mentionnés aux articles R. 4111-6-1, R. 4111-40, R. 4221-12-1 et R. 4221-14-8 du code de la santé publique s'inscrivent en formation initiale à l'université comportant une unité de formation et de recherche (UFR) ou une composante au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation assurant la formation requise dans la filière universitaire de leur profession et, le cas échéant, de leur spécialité



Art. 2. –

Les modalités pédagogiques de la formation théorique nécessaires à l'accomplissement du parcours de consolidation des compétences sont définies par le responsable de l'UFR, de la composante au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation [...] et font l'objet d'une adaptation à la situation particulière de chaque candidat. La validation de cette formation par le responsable de l'UFR, de la composante [...] ne permet pas la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine [...].

Art. 3. – Le montant annuel des droits d'inscription est fixé conformément aux dispositions relatives:

Le montant annuel des droits d'inscription est fixé conformément aux dispositions relatives:

[...] 2° Au diplôme d'études spécialisées de médecine;

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté, en application des articles R. 4111-6-1, R. 4111-40, R. 4221-12-1

et R. 4221-14-8 du code de la santé publique, s'appliquent aux lauréats des épreuves de vérification des

connaissances organisées à compter du 1^{er} octobre 2024.

2 Principes généraux pour l'établissement du parcours

Le parcours personnalisé doit permettre au PADHUE d'atteindre un niveau de formation équivalent à un DESARMPO français. Ceci implique :

- Un parcours de formation initial théorique et pratique de **5 années**,
- **Au moins 2 années (4 semestres) d'anesthésie et 2 années (4 semestres) de soins critiques**,
- Une formation en **médecine péri-opératoire**,
- Une formation théorique et pratique en anesthésie pédiatrique et obstétricale.

Chaque **coordonnateur doit rencontrer, a minima, trois fois les PADHUE**:

- une première fois au moment de l'affectation (avec rédaction d'un rapport – annexe 3) ;
- une seconde fois à mi-parcours ;
- une dernière fois en fin de parcours.

Ces rencontres ont pour objectif d'accompagner le praticien, d'apprécier sa progression et de s'assurer de l'adéquation de son parcours avec les attendus de la spécialité.

Par ailleurs, comme c'est le cas pour les internes, les PADHUE devront être reçus au moins une fois par an, avec l'établissement d'un avis formalisé, sur le modèle des validations de phase. Une proposition de courrier de convocation est en annexe 4.

2.1 Établissement du parcours théorique

Il convient de s'assurer de l'adéquation de la formation théorique du candidat aux attendus, dans toutes les dimensions de la spécialité (y compris les soins critiques et la médecine périopératoire).

Il sera demandé au candidat de suivre les modules UNESS correspondant aux besoins identifiés par le coordonnateur local notamment : module 3 (gynéco-obstétrique), module 6 (cardio-vasculaire), module 9 (infectieux), module 10 (tête et cou), module 12 (pédiatrie), module 13 (MPO).



Pour les candidats dont la formation initiale en soins critiques est d'une durée plus brève que celle du DESARMPO, une validation de l'enseignement de réanimation sera demandé comprenant tout ou partie des modules UNESS correspondants, selon la formation du candidat.

Le plan de formation individualisé devra être établi par le coordonnateur local de l'enseignement, remis au candidat et transmis à la faculté et devra faire l'objet d'une attestation de validation en fin de PCC.

2.2 Évaluation parcours clinique

Il convient également d'évaluer la formation du candidat pour des prises en charge plus spécifiques de patients et/ou de chirurgies complexes : chirurgies « tête et cou », chirurgies cardio-vasculaires lourdes, patients cérébrolésés, patients obèses, âgés...

Il conviendra de rendre un avis sur l'adéquation entre le terrain de stage et les besoins identifiés de validation des compétences (à mettre également en lien avec le projet professionnel). Les attendus pour les validations en cycle court et pour la validation par la commission nationale sont en annexes 1 et 2.

Une participation à la permanence des soins est nécessaire.

Lorsque l'avis rendu met en évidence une incompatibilité entre l'affectation et les attendus du parcours, la Faculté se rapprochera de l'ARS afin d'identifier les leviers permettant une modification ou un ajustement du parcours. Il pourra notamment être demandé au candidat d'effectuer un parcours clinique complémentaire pour couvrir ces différents aspects : soins critiques, pédiatrie, obstétrique, médecine périopératoire.

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : grille de validation de parcours accéléré

3.2 Annexe 2 : liste des pièces à fournir pour la COMMISSION NATIONALE DE 1ère INSTANCE DE QUALIFICATION

3.3 Annexe 3 : Rapport d'entretien initial PADHUE CNEAR-MPO

3.4 Annexe 4 : courrier convocation entretien



Proposition de grille d'évaluation des dossiers de demande d'autorisation d'exercer pour les PADHUE par les commissions locales (demandes anticipées)

I. Formation théorique initiale (pays d'origine) / 10 points (minimum 8)

Durée 3 ans: 3 points
 4 ans : 4 points
 5 ans: 5 points

dont formation Réanimation / USIP 1 an: 2 points

dont formation Réanimation / USIP 2 ans (formation initiale ou PCC): 5 points

Formation initiale complémentaire (cours UNESS) à définir par le coordonnateur local selon le parcours du candidat.

Suivi parcours complet (= 13 modules): 5 points

Suivi parcours complémentaire (=4 modules): 2 points

II. Gestes réalisés durant leur stage (pour stage < 1 an): 10 points (minimum 10). **Gardes sénior = obligatoires**

2 points si A / 1 point si B

NB: le nombre d'actes s'entend sur la période, maîtrise: A parfaite / B correcte / C incomplète

types d'acte	nombre	maitrise (A/B/C)	prérequis (sinon 0 point)
Maternité pose APD			40
Chirurgie générale ASA III-IV			50
Chirurgie orthopédique ASA III-IV			50
ALR			50
Journées Soins critiques			50
Journées MPO			50
Consultations			50
Chir spé (ORL/NCH/Thoracique...)			20
Pédiatrie (enfants >3 ans)			20
Pédiatrie enfant < 3 ans			10
nb de gardes sénior			15 / 6 mois
TOTAL de points			



III Compétences médicales et comportement : 10 points (minimum 7 /10)

DU/DIU spécialisé : 2 points par DU max 4 points

Évaluation par la commission locale, évaluation de la maîtrise du français et de la conduite d'un interrogatoire. Éventuellement substituable par une évaluation détaillée du chef de service selon les cas à discrétion du coordinateur **5 points**

Savoir-être évalué par le rapport du chef de service **5 points**

Niveau attendu Docteur Junior

Possibilité de validation uniquement si notre globale $\geq 25/30$ et notes mini de chaque section

COMMISSION NATIONALE DE 1^{ère} INSTANCE DE QUALIFICATION

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVEC VOTRE QUESTIONNAIRE DE DEMANDE DE QUALIFICATION (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Lettre de motivation
- Photocopie de tous vos diplômes (dont le diplôme de Docteur.e en Médecine)
- Curriculum Vitae* détaillé (activités avec périodes exactes, titres et travaux...)
- Attestations d'activités du ou des chefs de service (précisant les périodes exactes d'exercice, les quotités de temps de travail et le détail de la fonction occupée dans le service)
- Recommandations de vos Chefs de Service précisant :
 - l'intégration dans l'équipe médicale et paramédicale, l'aptitude au travail en équipe, la capacité de travailler en autonomie et de gérer les situations d'urgence ;
 - le recrutement comme Praticien Hospitalier Contractuel ou Praticien Hospitalier en cas de qualification.
- Attestation de validation par le coordonnateur local du DES d'Anesthésie-Réanimation-Médecine Périopératoire de la formation théorique individualisée nécessaire à l'accomplissement du parcours de consolidation des compétences (EVC à partir de 2025).**
- Attestations de participation à des programmes de Développement Professionnel Continu (DPC) : présence à des congrès, séminaires, validation de Diplômes Universitaires.
- Publications scientifiques si vous en avez réalisées (articles originaux, abstracts dans des congrès etc.)
- Pour les P.H. titulaires : attestation de réussite au concours + notes

Pour l'anesthésie-réanimation-médecine périopératoire, concernant l'activité sur les 3 dernières années :

○ Pour l'activité d'anesthésie, préciser votre volume d'activité correspondant

- en consultations pré-anesthésiques*
- dans les différentes spécialités chirurgicales avec les principales interventions réalisées*
- en anesthésie obstétricale avec le niveau de la maternité d'exercice (I à III)*,
- en anesthésie pédiatrique avec l'âge des enfants pris en charge et les interventions réalisées*
- en anesthésie loco-régionale avec les différents type d'ALR pratiqués*
- dans la prise en charge de patients particuliers (ASA III et IV, patients âgés)*
- lors de la permanence des soins avec le type de gardes (interne ou sénior) et l'activité réalisée (type de chirurgie)

○ Pour l'activité de soins critiques, préciser :

- le type de service : réanimation, soins intensifs polyvalents, soins intensifs polyvalents dérogatoires ou de spécialité ;
- les méthodes de suppléance mises en œuvre et le volume d'activité du service* ;
- le type d'exercice : interne ou sénior ;
- la participation à la permanence des soins avec le type de garde ou d'astreinte (interne ou sénior).

○ Pour l'activité de médecine périopératoire, préciser :

- les spécialités chirurgicales ou interventionnelles concernées ;
- la nature de la prise en charge (préhabilitation, gestion douleur, RAAC...)* et la quotité de temps (en pourcentage) dédiée à cette activité.

* Fournir pour les items concernés dans chaque type d'activité une attestation récapitulative du ou des chefs de service précisant la maîtrise des actes : A = parfaite, B= correcte, C= incomplète.

Justification d'un niveau de maîtrise de la langue française au moins équivalent au niveau B2

Toute autre pièce que vous jugez utile à l'examen de votre dossier

NB : tous les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Service des qualifications – 1^{ère} instance
04 rue Léon Jost
75017 PARIS



Feuillet 1 : Situation administrative

Identité

Nom : Prénom : Nationalité :

Subdivision :

Situation administrative

Affectation actuelle : (lieu et date de début de prise de fonction)

.....
.....

Année d'inscription UFR santé :

Évaluation générale

- Appréciation globale du niveau de français lors de l'entretien
 - Insuffisant pour le parcours
 - À renforcer mais compatible avec le parcours
 - Compatible avec le parcours
 - Très bon niveau

- Projet professionnel personnel après l'obtention de l'autorisation d'exercice :

.....
.....

- Autonomie clinique perçue :

- Autonomie insuffisante
- Autonomie partielle nécessitant un encadrement rapproché
- Autonomie compatible avec le parcours de consolidation
- Bonne autonomie clinique globale

Remarques ou points de vigilance

.....
.....
.....
.....



Feuillet 2 : Parcours académique et expérience professionnelle

Formation initiale

Diplôme d'Anesthésie Réanimation (pays, université, année) :

.....
.....

Durée et contenu du cursus initial en AR : 3 ans 4 ans ≥ 5 ans

.....

Parcours en France

- **Épreuves de Vérification des Connaissances**

Type de concours : Interne (*travaillait déjà en France*) Externe (*n'a jamais travaillé en France*)

Année du concours : Note EVC (d'après relevé du CNG) :

- **Si stages déjà effectués en France**

Lieu et dates et statut (début et fin, appréciations de stages éventuelles) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lettre de recommandation : oui non

Remarques éventuelles :

.....
.....

Lors de la formation (initiale ou complémentaire) :

Formation en soins critiques NON 1 an ≥ 2 ans
Formation en MPO NON Partiel Complète
Expérience ≥ 3 mois en Pédiatrie Obstétrique

- **Diplômes universitaires obtenus en France** : oui non

Si oui, date d'obtention, intitulés et université d'obtention

Année : Intitulé :

Année : Intitulé :

Année : Intitulé :

Année : Intitulé :



Feuillet 3 : Avis du coordonnateur local de DES

Appréciation des besoins de formation théorique complémentaire

- Modules UNESS à valider

<input type="checkbox"/> module 1 : chir Générale	<input type="checkbox"/> module 5 : Douleur-ALR	<input type="checkbox"/> module 10: Tête & cou
<input type="checkbox"/> module 2 : chir digestive	<input type="checkbox"/> module 6 : Cardio-Vasc	<input type="checkbox"/> module 11 : Traumatologie
<input type="checkbox"/> module 3 : Gyn-Obst	<input type="checkbox"/> module 7 : Respiratoire	<input type="checkbox"/> module 12: Pédiatrie
<input type="checkbox"/> module 4 : Transfusion- Hemostase	<input type="checkbox"/> module 8 : Métabolique	<input type="checkbox"/> module 13: MPO
	<input type="checkbox"/> module 9 : Infectieux	

- Formations autres (Cours / DU ...) :

.....
.....

Appréciation des besoins de formation clinique complémentaire :

.....
.....

Appréciation globale de la faisabilité du parcours :

- Favorable
- Favorable sous conditions
- Réservé
- Défavorable

Points nécessitant une vigilance particulière :

.....
.....

Date et Signature du coordonnateur



Feuillet 4 : Suivi par le coordonnateur local de DES

Entretien de mi-parcours (à prévoir à un an de l'entretien initial soit :)

Date :

- Activité clinique réalisée : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Autonomisation : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Gardes et astreintes : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Modules UNESS validés : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Enseignements suivis : insuffisant correcte parfaitement adaptée

Points nécessitant une vigilance particulière :

.....
.....

Entretien de fin de parcours (à prévoir à 2 ans de l'entretien initial soit :)

Date :

- Activité clinique réalisée : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Autonomisation : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Gardes et astreintes : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Modules UNESS validés : insuffisante correcte parfaitement adaptée
- Enseignements suivis : insuffisant correcte parfaitement adaptée

Appréciation globale sur le parcours réalisé / attentes:

- Insuffisant
- Quelques restrictions
- Parfaitement adapté



Entretien initial avec le coordonnateur de DES ARMPO

Vous venez de vous inscrire à l'université dans le cadre de votre parcours de consolidation des compétences. La prochaine étape consiste à rencontrer le coordonnateur de D.E.S. de votre spécialité, que vous êtes invité.e à contacter dès que possible.

Cet entretien a pour objectif de constituer un temps d'échange et de dialogue, permettant de mieux connaître votre parcours et d'adapter au mieux votre accompagnement. Il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation, mais d'un moment destiné à comprendre votre expérience et vos attentes.

Dans le cadre de la préparation de cet entretien, il est demandé, dans la mesure du possible, de transmettre en amont (par voie numérique) et/ou de venir à l'entretien avec un dossier regroupant les documents suivants :

- Copie de votre contrat de travail
- Décision d'affectation délivrée par le Centre National de Gestion (CNG)
- Relevé de notes aux Épreuves Validantes Classantes (EVC) fourni par le CNG
- Copie du diplôme de Docteur en médecine obtenu hors Union européenne, dans la spécialité exercée (accompagnée, le cas échéant, d'une traduction officielle)
- Copies de tout diplôme complémentaire
- Liste détaillée, accompagnée des attestations et des évaluations, des stages déjà effectués si le parcours a déjà été débuté en France
- Lettres de recommandation, le cas échéant.

La transmission de ces éléments vise à faciliter les échanges lors de l'entretien. Elle ne constitue pas une procédure de vérification ou de validation des documents, celles-ci étant déjà réalisées par les instances compétentes.